

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS COLLECTIVES EXTRAORDINAIRES DU 8 AOÛT 2025

Le 8 Août 2025 à 17h00, les associés de la société "13 EN FORM" se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents et représentent l'intégralité du capital social :

- Madame Zoé LOMBART, détenant 20 parts sociales.
- Madame Cécile LUSSEAU, détenant 40 parts sociales.
- La société NIMAZO, représentée par son gérant M. Christophe LUSSEAU, détenant 40 parts sociales.

Les associés représentent la totalité des 100 parts sociales composant le capital. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Agrément de la cession de parts de Mmes LOMBART et LUSSEAU à Mme Delphine GUÉDÉ.
2. Constatation de la démission de Madame Zoé LOMBART de ses fonctions de gérante.
3. Nomination de la nouvelle gérante.
4. Transfert du siège social.
5. Mise à jour des statuts.
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La séance est présidée par Madame Zoé LOMBART en sa qualité de gérante.

PREMIÈRE RÉOLUTION – Agrément d'une nouvelle associée

La Présidente expose le projet de cession de la totalité des parts de Madame Zoé LOMBART (20 parts) et de Madame Cécile LUSSEAU (40 parts) à Madame Delphine GUÉDÉ, tiers non-associé.

Conformément à l'article 15 des statuts, cette cession est soumise à l'agrément de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION – Démission de la gérante

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Zoé LOMBART de ses fonctions de gérante de la société, à effet de ce jour. L'assemblée lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION – Nomination de la nouvelle gérante

Suite à la démission de Mme LOMBART, l'assemblée décide de nommer en qualité de nouvelle gérante, pour une durée illimitée:

- Madame Delphine GUÉDÉ, demeurant 38 rue Audoli – 13010 Marseille

Madame Delphine GUÉDÉ, présente, accepte ces fonctions et déclare n'être frappée d'aucune incompatibilité ni interdiction de gérer.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION – Transfert du siège social

La Présidente propose de transférer le siège social. Conformément à l'article 4 des statuts, la décision de déplacement du siège est prise par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social du 93, boulevard Baille, 13005 MARSEILLE au **146 rue Paradis, 13006 MARSEILLE**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION – Mise à jour des statuts

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier les articles 8 et 17 des statuts.
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales de publicité et de dépôt consécutives aux présentes décisions.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la Présidente de séance et l'ensemble des associés.

Fait à MARSEILLE, le 8/08/2025



Zoé LOMBART



Cécile LUSSEAU



Christophe LUSSEAU

Certifié conforme à l'original



Delphine Guédé